



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Délibération n° 04

Date de convocation
11.09.2020

Date d'affichage
15.09.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

**Objet : Approbation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
(TLPE) pour l'année 2021**

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique présidée par Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absent(s)

-

Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2333-6 à L. 2333-15,

VU la délibération n°5 du 20 octobre 2008 relative à l'instauration d'une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

VU l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, article 9, qui repousse la date de fixation des tarifs de la TLPE jusqu'au 1^{er} octobre 2020,

VU l'avis de la commission Administration générale, finances et ressources humaines,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler annuellement le montant de la TLPE perçue par la commune

CONSIDERANT le montant de l'augmentation qui est calculé en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année soit : + 1,50% pour 2021 (source INSEE)

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au 1er janvier 2021 les nouveaux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure suivants :

OBJET DE L'AUTORISATION	TARIFS 2021
• Enseigne	
Supérieur à 7m ² et inférieur ou égal à 12m ²	16,20 € /m²
Supérieur à 12m ² et inférieur ou égal à 50m ²	32,40 € /m²
Supérieur à 50m ²	64,80 € /m²
• Pré-enseigne	
Non numérique	16,20 € m²
Numérique	48,60 € /m²
• Publicité	
Non numérique	16,20 € /m²
Numérique	48,60 € /m²

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 septembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 27

Contre : 8 (M. G. Prilleux – Mme L. Massé – M. S. Rouillier – Mme H. Kircali – Mme A. Adjeli – M. D. Roussaux – Mme A. Méjias – M. P. Pelloux)

Abstentions : -